





FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES VOSGES

Z.I. LA VOIVRE - 21, ALLEE DES CHENES - B.P. 31043
88051 EPINAL CEDEX 9

ASSEMBLEE GENERALE 2018 NOTE D'INFORMATION (*Recto-Verso*)

L'Assemblée Générale Statutaire de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges se tiendra le **Samedi 21 avril prochain à 9H00**, à LA ROTONDE de CAPAVENIR VOSGES.

ORDRE DU JOUR:

Comptes rendus moraux,
Comptes rendus financiers et quitus au trésorier,
Cotisations fédérales 2018/2019,
Adoption des nouveaux statuts,
Questions diverses.

QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR :

(Article 11 des statuts)

« Pour qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour d'une séance de l'Assemblée Générale, elle doit être présentée soit par le Conseil d'Administration, soit par au moins cinquante adhérents à la Fédération Départementale des Chasseurs pour la saison cynégétique en cours et adressée par écrit et reçue au secrétariat de la Fédération vingt jours avant la date prévue pour cette séance. »

DEROULEMENT DU SCRUTIN:

- 1^{ère} étape :** Ouverture des bureaux d'enregistrement de **vote à 8H00**.
Émargement de la liste électorale et retrait des bulletins de vote.
- 2^{ème} étape :** Ouverture du scrutin / Vote / Clôture du scrutin
- 3^{ème} étape :** Dépouillement
- 4^{ème} étape :** Annonce des résultats

IMPORTANT

Retour des dossiers, selon délais statutaires, 20 jours avant la date de l'Assemblée Générale, soit au plus tard le 1er avril 2018.

S'agissant d'un dimanche, veuillez à prendre vos dispositions afin que ces derniers soient recevables (cachet de la poste faisant foi pour les envois postaux et relevé de la boîte aux lettres de la fédération le 1er avril à 9H00).

Vous devez être en possession d'une pièce d'identité pour retirer vos bulletins de vote.